

REGLEMENT PARTICULIER EPREUVE BEX 2021

Art. 01 Réglementation

Nom et coordonnées du Club organisateur : AMC Sambreville asbl 29 rue fond des vaulx
5640 Mettet

Manifestation

Nom : Endurance de Warnant

Date(s) : le 1 Août 2021

Type : Européen

Le parc des coureurs sera accessible à partir du 1Août 2021 à 6h00

Programme

Course d'endurance BEX d'une durée de 4heures, disputée en une manche, comptant pour le championnat de Belgique.

Course E-BIKE courue en 2 manches d'une 1/2 heure + 1 tour, sur un parcours de 1750m style endurance. Comptant pour le Challenge FMB 2021 La manifestation est inscrite au calendrier Open de la FIM Europe sous le numéro EMN ????.

La manifestation est régie par le code sportif de la FMB et ses annexes, par le règlement BEX 2021 édité par la FMB ainsi que par le présent règlement particulier.

L'organisateur a souscrit une assurance RC organisation auprès de la FMWB.

Art. 02 Parcours

Lieu : SALET (Anhée) rue des Bruyères.

En cas de force majeure, le parcours pourra être modifié à tout moment de la manifestation, sur décision conjointe du directeur de course et du comité d'organisation.

La capacité finale du circuit pour les différentes courses sera définie par le GT BEX lors de l'inspection.

Art. 03 Engagement

Montant des engagements (location du transpondeur compris) (exemples)

E-BIKE : Gratuit

Endurance BEX : Solo et Vintage : 80€;

Duo BEX 1 et 2 : 115€

Date limite avant majoration :29/7/2021 Taxe administrative : 20 € après cette date

Inscriptions possibles jusqu'au jour de l'épreuve sauf si la capacité du circuit est atteinte avant.

Numéro de compte où les versements doivent être versés :

IBAN:BE 57 3630 6419 4135 Bic BBRUBEBB Au nom de AMC Sambreville

la zone d'assistance est constituée d'une suite de stands individuels.

Art. 04 Classements

BEX 1 , BEX 2 , SOLO,VINTAGE : podium 1,2,3

E-Bike : -25km/h ,+25km/h , Proto podium 1,2,3

Art. 05 Officiels

Directeur de course : **Alain VIROUX**
Adjoints direction de course :
Econome : **Marc PARIZEL, Manuel THEYS (stage)**
Commissaire d'organisation : **René SPRUMONT**
Secrétaire de la manifestation : **Lisa Van dooren**
Responsable chronométrage : **David SANZOT**
Responsable technique : **TBA**
Médecin de service : **ACS La Hulpe**
Service médical : **ACS La Hulpe**

Art. 06 **Horaire général**

Dimanche1 Août	
6h00	Ouverture du parc coureurs/officiels
7h00	Ouverture du secrétariat sportif
9h30 à 9h50	Entrainement libre, reconnaissance E-Bike(pas obligatoire)
10h à 10h30 + 1 T	1 ^{ère} Manche E-Bike
11h à 11h40	Entrainement chronométré BEX
12h à 12h30 +1T	2 ^{ème} Manche E-Bike
12h 45	Podium E-Bike
13h15 à 17h 15	4H BEX
17h45	Podium BEX

Art. 07 **Approbation**

Le présent règlement particulier a été approuvé par la FMB en date du .